

# Prévention Formation Conseil

## en alcoologie & addictologie



**ANPAA**  
Champagne-Ardenne



Association Nationale  
de **PRÉVENTION**  
en **ALCOOLOGIE**  
et **ADDICTOLOGIE**

A.N.P.A.A. Champagne-Ardenne

L'A.N.P.A.A. est un organisme de formation enregistré auprès de la Délégation Formation Professionnelle sous le n°11.75.11836.75 de la Préfecture de la région Ile-De-France.



# Sommaire

Nos formations .....	p.2
Nos engagements et garanties .....	p.2
Nos formateurs .....	p.3
Nos méthodes pédagogiques.....	p.3
Nos partenaires.....	p.3

## FORMATIONS POUR LES PROFESSIONNELS DES SECTEURS SANITAIRE, SOCIAL, EDUCATIF, JUDICIAIRE ET SPORTIF

La formation initiale en addictologie (1.1) .....	p.4
Les modules d'approfondissement .....	p.5
▪ L'entretien motivationnel (1.2) .....	p.5
▪ Le repérage précoce et l'intervention brève (1.3) .....	p.5
▪ L'entourage et la co-dépendance (1.4) .....	p.5
▪ Addictions et jeunes (1.5) .....	p.6
▪ Addictions au féminin (1.6) .....	p.6
▪ Les addictions sans produit (1.7) .....	p.6
▪ Le tabac (1.8) .....	p.6
▪ La réduction des risques (1.9) .....	p.7
Formations sur mesure en intra .....	p.7

## FORMATIONS POUR LES ENTREPRISES PRIVEES ET LES ORGANISMES OU COLLECTIVITES PUBLICS

### En inter :

Prévention des risques professionnels liés aux addictions (2.1).....	p.8
Formation des services de santé au travail (2.2).....	p.9

### En intra :

Formation d'un comité de pilotage .....	p.10
Formation des encadrants .....	p.11
Sensibilisation des personnels .....	p.12
Conseil et accompagnement.....	p.12

Nos conditions générales.....	p.13
Nous contacter .....	p.14

## Nos formations

- Des formations à destination des **professionnels des secteurs sanitaire, social, éducatif, judiciaire et sportif** / à destination des **entreprises privées** et **organismes ou collectivités publics**.
- Des formations **en intra** adaptées à vos besoins / **en inter** proposées chaque année.
- Des formations sur des thématiques liées aux **addictions aux produits psychoactifs** (alcool, tabac, drogues illicites, médicaments psychotropes) et aux **addictions sans produit** (cyberdépendance, jeux pathologiques...).
- Des formations dans le cadre de **conventions de formation** satisfaisant aux critères de la formation professionnelle continue.

## Nos engagements

### ET GARANTIES

Fondée en 1872, l'A.N.P.A.A. est reconnue d'utilité publique depuis 1880, agréée d'éducation populaire depuis 1974 et enregistrée comme organisme de formation depuis 1987.

L'A.N.P.A.A. nationale, c'est 11 régions, 90 établissements, 85 centres médicosociaux en addictologie, CSAPA et CAARUD, agréés par l'Etat.

**L'A.N.P.A.A. Champagne-Ardenne s'engage à respecter la charte de formation de l'A.N.P.A.A. nationale en ligne sur [www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr)**

**L'A.N.P.A.A. Champagne-Ardenne a obtenu l'habilitation IPRP** (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) auprès de la DIRECCTE en 2012.

## Nos formateurs

Nos établissements départementaux s'inscrivent dans un **continuum en addictologie** :

Prévention – Formation – Accès aux soins – Soins

Nos formateurs : animateurs de prévention, infirmiers, médecins, psychologues, travailleurs sociaux, travaillent dans le secteur de la prévention et dans l'accompagnement des personnes en difficulté avec une conduite addictive ainsi que leur entourage;

- en CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) ;
- et/ou CAARUD\* (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues). \*uniquement ANPAA51

Les formateurs bénéficient d'une formation professionnelle qui garantit un apport de pratiques et savoir-faire actualisés, une pluralité des approches théoriques et le respect des recommandations de bonnes pratiques en addictologie.

## Nos méthodes

### PEDAGOGIQUES

- Groupe compris entre 8 et 15 personnes
- Apports théoriques transdisciplinaires
- Échanges de pratiques professionnelles
- Mises en situation
- Transmission d'outils et documentations spécialisés
- Evaluation orale et écrite transmise au commanditaire

## Nos partenaires

Dans ses formations, l'A.N.P.A.A. Champagne-Ardenne peut faire intervenir des partenaires tels que **le réseau ADDICA, les centres de soins locaux, des intervenants spécialisés.**





**Formations**  
en inter

**POUR LES PROFESSIONNELS  
DES SECTEURS SANITAIRE, SOCIAL,  
EDUCATIF, JUDICIAIRE ET SPORTIF**

## Formation initiale en addictologie

3 JOURS (18H) - CODE 1.1

### Objectifs :

- Apporter des informations validées sur les conduites addictives
- Maîtriser les moyens et outils de repérage des personnes ayant une conduite addictive
- Améliorer les conduites à tenir face à ces personnes
- Informer sur les différentes orientations adaptées pour la prise en charge

### Programme :

- Les représentations sur les conduites addictives
- Les effets et risques des substances psychoactives
- Les addictions et les différents types d'usages
- La prévention en addictologie
- L'accompagnement en CSAPA et les réseaux de soins
- Le repérage précoce et l'intervention brève (RPIB)
- La réduction des risques



4

## Modules d'approfondissement

1 JOUR (6H)

**Prérequis :** la formation initiale en addictologie

### Programme commun :

- Apports théoriques sur la thématique
- Approche pratique et clinique
- Mises en situation, analyse de cas

### L'entretien motivationnel – code 1.2

#### Objectifs :

- Acquérir les bases du concept de l'entretien motivationnel : empathie, résistances, efficacité personnelle, contradictions
- Connaître les différents stades de motivation (modèle de Prochaska et Di Clémente)
- Apprendre à utiliser la balance décisionnelle et travailler l'ambivalence
- Acquérir des techniques d'entretien : questions ouvertes, reformulation, écoute réflexive, valorisation, résumé

### Le repérage précoce et l'intervention brève (RPIB) – code 1.3

#### Objectifs :

- Acquérir les bases du concept de RPIB : notions d'usage et mésusage, stades de motivation, techniques d'entretien
- Aider les participants à aborder les consommations d'alcool (ou autres produits) avec leur public

### L'entourage et la co-dépendance – code 1.4

#### Objectifs :

- Acquérir des connaissances sur le fonctionnement familial et la place du produit dans le système
- Savoir comment intervenir auprès de l'entourage : la co-dépendance, le déni, les attitudes à adopter



5

## Addictions et jeunes – code 1.5

### Objectifs :

- Acquérir des connaissances sur l'adolescence et les conduites à risque
- Savoir comment intervenir auprès d'un public jeune : la prévention, la réduction des risques, l'accompagnement des jeunes et de leur entourage
- Connaître le dispositif « consultations jeunes consommateurs »

## Addictions au féminin – code 1.6

### Objectifs :

- Acquérir des connaissances sur l'évolution de la place de la femme dans la société, les conséquences des consommations sur la santé, notamment durant la grossesse (ex : syndrome d'alcoolisation fœtale)
- Savoir comment intervenir en prévention
- Savoir repérer et orienter vers les structures de soins

## Les addictions sans produit (cyberdépendance, jeu pathologique) – code 1.7

### Objectifs :

- Approfondir les connaissances sur les addictions sans produit
- Aider au repérage et à la prise en charge des personnes en difficultés et de leur entourage
- Connaître les structures de soins
- Prévenir les risques liés aux addictions sans produit

## Le tabac – code 1.8

### Objectifs :

- Se questionner sur l'intérêt d'aborder la question du tabac avec le public
- Acquérir les connaissances de base sur le tabac : composition, effets sur la santé, mécanismes de la dépendance, méthodes pour l'aide au sevrage
- Savoir comment aborder la question du tabac avec le public : la prévention, le conseil minimal, la motivation, l'orientation pour l'aide au sevrage

## La réduction des risques (RDR) – code 1.9

### Objectifs :

- Acquérir les connaissances de base sur le concept
- S'approprier la démarche de RDR dans sa pratique
- Connaître les missions et actions d'un CAARUD et d'un CSAPA en RDR

## Formations en intra

## VOUS AVEZ DES BESOINS SPÉCIFIQUES POUR VOTRE ÉQUIPE ?

La formation initiale en addictologie ainsi que les modules d'approfondissement peuvent être organisés au sein de votre structure.

L'ANPAA Champagne-Ardenne peut **analyser** votre demande et vous **proposer** des **modules de formation adaptés à vos besoins**. Contactez votre ANPAA départementale pour plus de renseignements.

Nous pouvons aussi vous proposer d'autres modalités d'**accompagnement spécifique de vos équipes**.





**Formations**  
en inter

**POUR LES ENTREPRISES PRIVEES  
ET LES ORGANISMES  
OU COLLECTIVITES PUBLICS**

## Prévention des risques professionnels liés aux addictions

1 JOUR (6H) – CODE 2.1

### Objectifs :

- Donner les informations et moyens pour lancer une démarche de prévention des risques professionnels liés aux addictions au sein de l'entreprise.

### Programme :

- Addictions et risques professionnels
- Droits et devoirs de l'employeur
- Présentation d'une démarche globale de prévention :  
Prévention - Accompagnement - Gestion

### Public :

- DRH, préventeurs, responsables hygiène-sécurité, service médico-social, membres des CHSCT désireux de lancer un projet au sein de leur entreprise respective.



8

## Formation des services de santé au travail

3 JOURS (18H) – CODE 2.2

### Objectifs :

- Apporter des connaissances en alcoologie et addictologie aux personnels des services de santé au travail
- Faciliter le repérage et l'orientation des salariés en difficultés vers le soin et la prise en charge
- Faciliter la gestion des situations difficiles sur le lieu de travail
- Contribuer à la mise en œuvre de projets de prévention des conduites addictives dans les entreprises

### Programme :

- Représentations en alcoologie et addictologie
- Généralités sur les produits psychoactifs, sens des produits dans l'entreprise, législation
- Les conduites addictives
- Prise en charge et réseaux de soins
- Rôle du service de santé au travail dans la gestion des situations difficiles : avec quels outils ? quels partenaires ?
- Le RPIB : Repérage Précoce et Intervention Brève
- La prévention en entreprise



9



## Formation d'un comité de pilotage

2 JOURS ½ + ½ JOUR DE SUIVI (18H)

### Objectifs :

- Communiquer les savoirs de base en addictologie
- Actualiser les connaissances sur le thème addictions et travail
- Analyser les diverses composantes d'une problématique addictologique en entreprise et les conditions de changement
- Construire un plan d'actions validé par le groupe

### Programme :

- Connaissances de base en alcoologie et addictologie, alcool et travail
- Les conduites addictives, la prise en charge et les réseaux de soins
- Enjeux et dynamique d'une problématique addictive en entreprise
- Etat des lieux et effets attendus d'une démarche de prévention des addictions dans l'entreprise
- Construction d'un plan d'action

## Formation des encadrants

2 JOURS (12H)

### Objectifs :

- Communiquer sur la démarche engagée par l'entreprise
- Dispenser les savoirs en addictologie nécessaires à la fonction d'encadrant
- Etudier les modes d'intervention des encadrants sur les situations posant problèmes et échanger sur les difficultés rencontrées dans ces situations
- Décliner des réponses adaptées à l'entreprise sur base des protocoles élaborés
- Communiquer aux encadrants les bases des techniques d'entretien adaptées à la problématique addictive

### Programme :

- Communication et échange au sujet de la démarche engagée par l'entreprise, orientations et limites d'une démarche addictologique dans le milieu de travail
- Informations en addictologie nécessaires à la fonction d'encadrant : généralités sur les produits, législation, les conduites addictives, prise en charge et réseaux de soins
- Etat des lieux des modes d'intervention dans les situations posant problème, échange sur les difficultés rencontrées
- Objectifs et limites de l'intervention des encadrants
- Analyse des protocoles d'intervention élaborés par l'entreprise
- Harmonisation des pratiques et conseils pour le déroulement d'un entretien



# Sensibilisation des personnels à la prévention des risques professionnels liés aux addictions

2 HEURES MINIMUM

## Objectifs :

- Actualiser les connaissances sur la législation (la route, le travail) et les substances psychoactives (l'alcool)
- Sensibiliser le public aux risques liés aux consommations, les risques professionnels
- Informer et échanger sur la démarche de prévention initiée par l'entreprise

## Programme :

- Travail sur les représentations et sur les fausses idées
- Effets immédiats des substances psychoactives et risques professionnels
- L'alcoolémie (verres standards, courbe d'alcoolémie, temps d'élimination)
- Rappel de la législation (route, travail : code du travail et règlement intérieur)
- Le concept de modération

**D'autres thématiques peuvent être abordées** : le cannabis, les médicaments psychotropes, ...

## Conseil et accompagnement SELON VOS BESOINS

L'ANPAA Champagne-Ardenne peut analyser votre demande et vous proposer des modules de formation adaptés à vos besoins.

Contactez votre ANPAA départementale pour prendre rendez-vous, nous nous déplaçons au sein de votre entreprise.

12

## NOS CONDITIONS GENERALES

Pour les formations en inter, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée, elles ne sont valables qu'à réception du bulletin d'inscription et du chèque de règlement à l'ordre de l'ANPAA régionale.

Nous pouvons vous transmettre une convention individuelle de formation sur simple demande (voir bulletin d'inscription).

Pour les formations en intra, nous vous faisons parvenir une convention de formation établie en double exemplaire (à retourner signée).

Avant le début de la session, vous recevrez une confirmation de votre inscription par écrit ainsi que toutes les informations pratiques concernant l'organisation de la formation.

A l'issue de la formation, nous vous remettons une attestation de présence.

Le tarif des formations est fixé par jour et détaillé dans le programme annuel.

Les frais de repas et d'hébergement sont à charge du participant.

Toute annulation de stage par le client intervenant un mois avant le premier jour de la session entraîne le versement de 20% des frais de facturation, huit jours avant, 30% des frais de facturation.

L'ANPAA organisatrice se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Les participants seront remboursés intégralement des frais d'inscription déjà payés.

13



# Nous contacter

## **ANPAA CHAMPAGNE-ARDENNE**

22, rue Simon  
51100 REIMS  
Tél : 03 26 47 75 57  
champagneardenne@anpaa.asso.fr  
Vous pouvez vous inscrire à la newsletter  
régionale via le site [www.anpaa51.fr](http://www.anpaa51.fr)

## **ANPAA ARDENNES**

22 avenue du Maréchal Leclerc  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES  
Tél : 03 24 37 71 99  
anpaa08@anpaa.asso.fr

## **ANPAA MARNE**

22, rue Simon  
51100 REIMS  
Tél : 03 26 47 75 57  
anpaa51@anpaa.asso.fr

## **ANPAA AUBE**

2, place Casimir-Périer  
10000 TROYES  
Tél : 03 25 49 44 44  
anpaa10@anpaa.asso.fr

## **ANPAA HAUTE-MARNE**

5, rue du 14 juillet  
52000 CHAUMONT  
Tél : 03 25 03 55 72  
anpaa52@anpaa.asso.fr



## **ANPAA Siège national**

20, rue Saint Fiacre  
75002 PARIS  
tél : 01 42 33 51 04  
[www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr)

Association reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880)  
et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974).

